

SECRETARIAT GÉNÉRAL

LE MERCREDI 6 FÉVRIER 2008

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren est, à Gatineau, le mercredi 6 février 2008, à 20 h 20, à laquelle sont présents :

René Langelier
Claude Auger
Dany Ouellet
Cécile Gauthier
Carl G. Simpson
Louis-Georges Désaulniers
Michel Tardif

Marc Beaulieu
Raymond Ménard
Jacinthe Brière
Marc Carrière
Jean-Marc Lavoie
Alexandre Iracà
Sylvain Léger

Les commissaires suivants ont motivé leur absence :

Claude Benoît

Dominique Brière

Monsieur le commissaire Jacques D'Août est absent.

Les représentants du comité de parents :

Luc Trottier

Mathieu Dupont

Sous la présidence de monsieur le commissaire Alexandre Iracà.

Assistent également à la séance :

Line Allaire, directrice générale adjointe
Jasmin Bellavance, agent de communication
Maurice Groulx, directeur des ressources éducatives
Nathalie A. Charette, directrice des ressources matérielles, financières et transport scolaire;
Luc Prud'homme, directeur des ressources informatiques

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président

- . Agrandissement du centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie – augmentation de la participation financière du MÉLS de 300 000 \$;
- . Des vœux de sympathie sont offerts à madame Lucie Blais suite au décès de son père.

Parole aux commissaires

Monsieur le commissaire Marc Beaulieu
. Semaine du personnel enseignant

Madame la commissaire Cécile Gauthier
. Transport scolaire – caméras de surveillance

Monsieur Mathieu Dupont – représentant du comité de parents
. Collecte de sang organisée par un groupe d'élèves du programme d'éducation internationale de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin;
. Activité Expo-sciences à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin le 15 février 2008. Invitation à y participer.

Monsieur le commissaire Alexandre Iracà
. Remerciements adressés à monsieur le commissaire Dominique Brière pour son implication à l'égard de la clientèle adulte à Val-des-Bois.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 50 (2007-2008)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2008

RÉSOLUTION 51 (2007-2008)

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE le procès-verbal du conseil des commissaires du 9 janvier 2008 soit adopté tel que présenté et que la secrétaire générale soit exemptée d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nouvelles de la FCSQ : M. le commissaire Alexandre Iracà est membre de la commission permanente sur les ressources humaines. Visite de monsieur André Caron, président de la FCSQ, à la Table des Trois-Vallées en mars prochain.

Monsieur le commissaire Sylvain Léger remplacera le président lors d'une rencontre prévue le 22 février prochain en présence des présidents et des députés de l'Outaouais.

Les présidents et les présidentes des comités permanents informent les membres des principaux points traités lors de leurs rencontres respectives.

Comité relatif aux affaires financières et matérielles du 21 janvier 2008 par monsieur le commissaire Marc Beaulieu

- . Révision budgétaire 2007-2008;
- . Tableau de bord de décembre 2007;
- . Rapport financier des services de garde – novembre 2007;
- . Examen des comptes – calendrier
- . Protocole d'entente à intervenir avec la municipalité de Thurso (patinoire);
- . Protocole d'entente à intervenir avec la municipalité de Chénéville;
- . Résolution d'appui – terrain de soccer à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau;
- . Politique de la malbouffe;
- . Bilan énergétique;
- . Programme «Agir autrement» état des dépenses;
- . Piscine.

Comité consultatif du transport des élèves du 23 janvier 2008 par monsieur le commissaire Marc Carrière

- . Caméras de surveillance dans les autobus;
- . Politique de transport;
- . Contrat des transporteurs;
- . Brigadiers scolaires;
- . Pont Brady ;
- . Garde partagée et service de garde.

Monsieur le commissaire Raymond Ménard prend son siège. Il est 20 h 30.

Comité relatif aux affaires éducatives (jeunes, adultes, formation professionnelle) du 28 janvier 2008 par monsieur le commissaire Raymond Ménard

- . Mandat et procédure du comité;
- . Calendrier scolaire 2008-2009;
- . Exploration et appropriation de la politique sur l'admission et l'inscription 2008-2009;
- . Classe enrichie (secteur ouest);
- . Dossier évaluation;
- . Élaboration d'un plan de travail pour 2007-2008.



SECRETARIAT GÉNÉRAL

Comité relatif aux affaires informatiques du 29 janvier 2008

- . Mandat et procédure;
- . Plan triennal TIC;
- . Politique d'utilisation des technologies de l'information et des communications : état de situation
- . Politique de gestion des documents physiques et technologiques;
- . Implantation du système de vidéo-conférence

Québec en forme par monsieur le commissaire Raymond Ménard

- . Dépôt d'un document ayant pour titre : «Le Comité d'action local Petite-Nation et le projet Québec en Forme : partenaires de la réussite des enfants de votre communauté – Rencontre directions et enseignants.

Carrefour culturel ESTacade par monsieur Mathieu Dupont

- . Dossier financement ;
- . Aménagement technique complété d'ici la fin mars 2008.

**POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION ET À L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DE LA CSCV POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009 - ADOPTION**

RÉSOLUTION 52 (2007-2008)

Attendu les termes de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q.C.I.-13.3) ;

Attendu les consultations faites auprès du comité de parents, du comité de relations de travail des enseignantes et des enseignants et du comité consultatif de gestion ;

Attendu les discussions lors de la rencontre du comité relatif aux affaires éducatives (jeunes, adultes, formation professionnelle) du lundi 28 janvier 2008 ;

Attendu les discussions lors des comités de travail du conseil des commissaires des 9 janvier et 6 février 2008 ;

Attendu la recommandation du directeur des ressources éducatives;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier ;

QUE la politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, pour l'année scolaire 2008-2009, soit adoptée telle que déposée. (Réf. Recueil de gestion – 5221-04-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CALENDRIER SCOLAIRE 2008-2009 - ACCEPTATION

RÉSOLUTION 53 (2007-2008)

Attendu qu'en vertu de l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l. 13-3), la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique ;

Attendu qu'en vertu de l'article 244, le comité de relations de travail du personnel enseignant a été consulté ;

Attendu qu'en vertu de l'article 193, alinéa 7, le comité de parents a été consulté ;

Attendu la concertation régionale ;

Attendu les discussions lors du forum pédagogique ;

Attendu les discussions lors de la rencontre du comité relatif aux affaires éducatives (jeunes, adultes, formation professionnelle) du lundi 28 janvier 2008;

Attendu que le conseil des commissaires a analysé le projet de calendrier scolaire lors du comité de travail du 6 février 2008;

Attendu la recommandation du directeur du Service des ressources éducatives ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie ;



SECRETARIAT GÉNÉRAL

QUE le calendrier scolaire pour l'année scolaire 2008-2009 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2007-2008 - ACCEPTATION

RÉSOLUTION 54 (2007-2008)

Attendu les termes de la résolution 112 (2006-2007) ayant pour titre : «Budget 2007-2008 – adoption» ;

Attendu qu'à la révision budgétaire, il est prévu un surplus cumulé de 0 \$;

Attendu les discussions lors de la rencontre du comité relatif aux affaires matérielles et financières du lundi 21 janvier 2008 ;

Attendu les discussions lors du comité de travail du conseil des commissaires du mercredi 6 février 2008;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu ;

QUE le budget révisé 2007-2008 soit adopté avec des revenus au montant de 64 210 179 M \$ et des dépenses au montant de 65 411 429 M \$ laissant ici un budget équilibré suite au surplus accumulé de 1 201 250 M \$ de l'état financier 2006-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT DES ÉLÈVES – MODIFICATIONS

RÉSOLUTION 55 (2007-2008)

Attendu la politique relative au transport des élèves adoptée le 2 mai 2007, résolution 102 (2006-2007) ;

Attendu la directive émise par le directeur général le 1^{er} octobre 2007 concernant le transport de certains articles de sport ;

Attendu les discussions lors de la rencontre du comité consultatif du transport des élèves du 23 janvier 2008 ;

Attendu les discussions lors du comité de travail du conseil des commissaires du mercredi 6 février 2008;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Carrière;

QUE le Conseil des commissaires adopte les modifications apportées à l'écrit de gestion ayant pour titre : « Politique relative au transport des élèves », le tout tel que ci-après décrit :

7.12 Transport d'objets divers

- 7.12.a En vertu de l'article 519.8 du Code de la sécurité routière, les élèves ne sont pas autorisés à transporter d'autres effets que ceux contenus dans un bagage à main. Sont considérés comme bagage à main : sac d'école, boîte à goûter, étui de petit instrument de musique [ex.: violon, flûte] et étui de petit article de sport [ex : raquette de tennis, de badminton, de squash]. Un maximum de 2 bagages à main est permis parmi les quatre types de bagages énumérés précédemment.



SECRETARIAT GÉNÉRAL

Les dimensions du sac d'école doivent entrer dans les limites suivantes : 50_{cm} x 30_{cm} x 20_{cm} [20" x 12" x 8"]. Les petits instruments de musique doivent être placés dans un étui approprié [grandeur maximale : 70_{cm} x 30_{cm} x 20_{cm} ou 28" x 12" x 8"]. Les petits articles de sport doivent aussi être placés dans un étui approprié. Tous les objets transportés doivent entrer complètement dans le sac ou l'étui et ne dépasser d'aucune façon.

Les objets qui ne répondent pas aux conditions ci-dessus mentionnées ne seront pas autorisés [ex.: articles de promotion, bricolages, plantes, ballons de baudruche [ballounes] planches à roulettes, trottinettes, bâtons de hockey, bâtons de base-ball, planches à neige, gros instruments de musique, et autres bagages de même nature...]

QUE ladite politique soit modifiée en conséquence. (Réf. Secrétariat général : politique déposée au recueil de gestion).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT AVEC LES TRANSPORTEURS – RENOUELEMENT

RÉSOLUTION 56 (2007-2008)

Attendu que les contrats pour le transport des élèves octroyés aux transporteurs sont échus ;

Attendu que le comité consultatif du transport des élèves du 23 janvier 2008 a donné son accord à un renouvellement des contrats de transport pour une durée de cinq ans ;

Attendu les discussions avec les transporteurs ;

Attendu la recommandation de la directrice des Services des ressources matérielles, financières et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie ;

QUE les contrats pour le transport des élèves soient ajustés de la façon suivante :

- pour l'année 2007-2008 : 2.01 %, augmentation selon l'indexation consentie par le MÉLS ;
- pour l'année 2008-2009 : augmentation selon l'indexation consentie par le MÉLS ;
- pour l'année 2009-2010 : augmentation selon l'indexation consentie par le MÉLS ;
- pour l'année 2010-2011 : augmentation selon l'indexation consentie par le MÉLS ;
- pour l'année 2011-2012 : augmentation selon l'indexation consentie par le MÉLS ;

QUE le président et le directeur général, soient autorisés à signer les contrats de transport des élèves avec les transporteurs ci-dessous énumérés, ceci pour les années 2007-2008 à 2011-2012 :

NOM DU TRANSPORTEUR	NOMBRE DE CIRCUITS	DURÉE	PRIX 2007-2008
Autobus Scolaire Suzie Lauzon enr.	3	5 ans	147 312 84 \$
Transport Camille Paul inc.	6	5 ans	282 627 50 \$
Les Autobus du Village Inc.	64	5 ans	3 366 761,18 \$
Autobus Campeau	1	5 ans	54 706,27 \$
Johanne Roussel	1	5 ans	57 076,62 \$
Transport Miller Madore inc.	12	5 ans	587 198,87 \$
Transport Maurice Louis-Seize	1	5 ans	40 123 06 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL CADRE 2007-2008 - MODIFICATION

RÉSOLUTION 57 (2007-2008)

Attendu les termes de la résolution 99 (2006-2007) ayant pour titre : «Organisation administrative du personnel cadre 2007-2008 -adoption» ;

Attendu les termes de la résolution 100 (2006-2007) ayant pour titre : « Plan d'effectifs du personnel cadre 2007-2008- adoption» ;

Attendu les termes de la résolution 32 (2007-2008) ayant pour titre : «Plan d'effectifs du personnel cadre 2007-2008 – modifications» ;

Attendu les termes des discussions lors du comité de travail du conseil des commissaires du mercredi 6 février 2008;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le plan d'effectifs du personnel cadre 2007-2008 en conséquence;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le plan d'effectifs du personnel cadre 2007-2008 soit modifié comme ci-après énoncé:

- remplacer le nom de madame Julie Fleurant par celui de madame Josée Paquette à titre de directrice adjointe, à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (100%), affectation temporaire, effectif le 7 janvier 2008

QUE les résolutions 99 (2006-2007) et 100 (2006-2007) soient modifiées en conséquence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

POUR : René Langelier, Dany Ouellet, Louis-Georges Désaulniers, Michel Tardif, Cécile Gauthier, Marc Beaulieu, Raymond Ménard, Jacinthe Brière, Marc Carrière, Jean-Marc Lavoie, Alexandre Iracà, Sylvain Léger

CONTRE : Claude Auger

ABSTENTION : Carl G. Simpson

PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE THURSO ET LA CSCV CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE PERMANENTE SUR LES TERRAINS DE L'ÉCOLE SAINTE-FAMILLE/AUX TROIS-CHEMINS

RÉSOLUTION 58 (2007-2008)

Attendu les résolutions 2007-02-040 et 2007-09-344 de la municipalité de Thurso concernant l'aménagement d'une patinoire permanente sur les terrains de l'école Sainte-Famille/aux Trois-Chemins;

Attendu que le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité de Thurso et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a été élaboré à la satisfaction des parties ;

Attendu les discussions lors de la rencontre du comité relatif aux affaires matérielles et financières du 21 janvier 2008 ;

Attendu les discussions lors du comité de travail du conseil des commissaires du mercredi 6 février 2008;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu ;

SECRETARIAT GÉNÉRAL

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité de Thurso et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées concernant l'aménagement de la patinoire permanente sur les terrains de l'école Sainte-Famille/aux Trois-Chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LA CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE CHÉNÉVILLE ET LA CSCV – MODIFICATIONS AUX ANNEXES D ET E

RÉSOLUTION 59 (2007-2008)

Attendu la résolution 87 (2001-2002) ayant pour titre : «Protocole d'entente intervenu entre la corporation municipale du village de Chénéville et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées» ;

Attendu la demande reçue de la corporation municipale du village de Chénéville de réviser les montants alloués aux annexes D et E dudit protocole d'entente ;

Attendu que ledit protocole d'entente a été révisé à la satisfaction des parties ;

Attendu que cette révision prévoit un montant annuel de 15 000 \$ pour couvrir les coûts d'entretien des installations de la municipalité ;

Attendu que ce montant sera indexé annuellement selon le taux prévu aux règles budgétaires du MÉLS à l'annexe 1 du *Document complémentaire des règles budgétaires du MÉLS, item «autres coûts»* ;

Attendu les discussions lors de la rencontre du comité relatif aux affaires matérielles et financières du 21 janvier 2008 ;

Attendu les discussions lors du comité de travail du conseil des commissaires du mercredi 6 février 2008 ;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE les annexes *D* et *E* du protocole d'entente intervenu entre la corporation municipale du village de Chénéville et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées soient modifiées en conséquence et applicables à compter de 2007-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM – NOMINATION

RÉSOLUTION 60 (2007-2008)

Attendu la résolution 48 (2007-2008) adoptée le 30 janvier 2008 concernant la résiliation du mandat du directeur général, monsieur Pierre Daoust;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un directeur général, par intérim, pour une période indéterminée;

Il est proposé par monsieur le commissaire Alexandre Iracà;

QUE monsieur Maurice Groulx soit nommé directeur général par intérim pour une période indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SECRETARIAT GÉNÉRAL

Questions relatives à la séance :

Monsieur Yves Soucy

- . Poste permanent du directeur général – échéancier ;
- . Nouveau mandat de monsieur Pierre Daoust.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 61 (2007-2008)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 12 mars 2008, à 20 h, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville.

Il est 21 H 15.

Alexandre Iracà,

Président du conseil des commissaires
CC 080206

Line Allaire

Secrétaire générale